

Comité Local (CSAL Aude) 05 mars 2024 DECLARATION

Contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11 Mél : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le début d'année a été marqué par la nomination des nouveaux ministres du gouvernement. Les membres de ce nouveau gouvernement ont la marque de fabrique d'un banquier comme Macron : un gouvernement de bandits et de menteurs. Après le record d'affaires et de mises en examen sous sa présidence, nous avons droit à Rachida Dati, avec ses pots de vin reçus de plusieurs monopoles (Renault etc.) au Parlement européen ; la confirmation du Garde des sceaux, malgré ses déboires judiciaires; Darmanin (sans oublier les plaintes pour violences sexuelles) qui est sous le coup d'une nouvelle affaire pour avoir fait gagner 64 millions au PSG, contre la jurisprudence, en l'exonérant de taxes sur le transfert de Neymar sur simple décision du prince quand il était ministre des Finances; un premier ministre Attal qui cache sa récente boulette de ministre des Comptes publics, pour avoir précipitamment donné le feu vert en 2023 à une application informatique dans sa version test, dont la conséquence a été l'envoi erroné par dizaines de milliers de taxes d'habitation en particulier à des enfants! Un gouvernement de menteurs, avec Oudéa-Castera, la ministre de l'Éducation nationale, des sports et des JO, prise en flagrant délit de mensonge contre le service public de l'Éducation nationale et de défense d'une école sexiste pour les riches. Rajoutons par exemple les mises en examen de Lecornu et de Vautrin...Ce gouvernement de bandits, d'experts, de riches et de menteurs, est un reflet de la subordination toujours plus directe de l'État et du gouvernement aux conseils d'administration des monopoles (grandes entreprises).

La dernière action du gouvernement est un nouveau rabot surprise de 10 milliards annoncés par Le Maire après le rabot de 16 milliards sur les dépenses publiques au moment du vote sur le budget en octobre.

l'indemnitaire. l'ensemble organisations syndicales a signé l'abondement des promotions de 20 % pour les années 2024 et 2025. En revanche, à l'unanimité les organisations syndicales ont rejeté la prime à la galère GMBI qui exclut près de 74 000 agents. Les discussions relatives à la revalorisation pérenne de l'indemnitaire placent les négociations avec la Direction Générale dans une phase décisive. Malgré la confidentialité des négociations, les bruits de couloir nous parviennent quand même et font état de certains montants particulièrement méprisants au regard de l'engagement des agents. Pourtant, dans d'autres administrations, des négociations ont abouti à des résultats plus ou moins conséquents : Douanes 110€ net/mois, DGCCRF 60€, Education nationale 125€, Hôpital 189€, sans oublier nos chers directeurs. Enfin, députés et sénateurs se sont octroyés des revalorisations de leurs avances de frais de mandat : respectivement 300 et 700€/mois !!

La dette indemnitaire est au moins aussi réelle que la dette en emplois ou la dette technologique que la Cour des Comptes a mis une dizaine d'années à reconnaître. L'Indemnité Mensuelle de Technicité et le barème de la

prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017. De plus, la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009!

Concernant le droit à se rendre et se garer proche de son travail dans de bonnes conditions, un GT a eu lieu le 26 février où nous avons exposé une batterie de propositions dont deux de nature immédiate en attendant les autres et un approfondissement : un courrier précis et argumenté à la mairie, la fin des places réservées au parking de la cité administrative. Nous souhaitons avoir un retour sur ce sujet.

Concernant les ponts naturels nous savons que les directions locales ont déjà eu cet été les consignes de ne pas donner de pont naturel en mai, ou a minima pas de pont naturel pour les SIP ou les CDC, pas ou peu de congés pour la campagne d'impôt sur le revenu, pas ou peu de congés pour certains services en fin d'année. Bref pour la Direction Générale, peu importe si les troupes sont exsangues. Pour la CGT Finances Publiques, les agents des Finances Publiques n'ont pas à être les boucs-émissaires d'une politique qui a fermé près de 60 % des structures en 4 ans et qui a supprimé 30 % des emplois en 20 ans et qui met à disposition du public et agents, des applications informatiques incompréhensibles. Quand des ponts naturels sont imposés par l'administration, ils doivent alors être couverts par des autorisations d'absences et ne doivent pas être pris sur les congés des agents. À défaut d'autorisations d'absence, puisque vos jours choisis en « ponts naturels » sont fermés au public comme des jours fériés et donc sans contrainte de continuité du service public, il est possible que ces jours dits de « ponts naturels » respecte sans limite la libre disposition des congés, qu'aucun congé ne soit imposé ce jour-là. Enfin, si la direction locale ne veut pas octroyer les possibles « ponts naturels », nous demandons toujours que la plus grande souplesse soit accordée au principe de « présence dite suffisante » dans les services afin de permettre au maximum d'agents de pouvoir choisir de déposer ou non des congés.

La CGT a une histoire, une mémoire et une pratique de lutte dans la victoire des congés payés. Elle a lutté pendant des dizaines d'années jusqu'à ces mois de mai et juin 1936 où tout le pays est bloqué, les usines occupées par les ouvrier-e-s ravitaillé-es de l'extérieur, les agent-e-s des finances pour la première fois dans une grève longue, l'ensemble aboutissant aux accords de Matignon le 07 juin pour les premiers congés payés entre la CGT le CGPF (patronal) et l'Etat. Cette expérience dure de lutte et d'un conquis majeur font que la CGT ne traite pas ce sujet à la « va-vite » ou à « l'emporte pièce », le droit aux congés et à leur libre disposition ne peut pas être affaibli et ne le sera pas par la CGT. Un préavis de grève national sur les revendications finances est déposé pour tout le premier semestre. Dans l'immédiat, nous avons deux rendez-vous de lutte le 08 mars pour l'égalité et le 19 mars pour nos rémunérations.